

COMMUNE DE HEGENHEIM**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Sous la présidence de Monsieur Thomas ZELLER, Maire.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 19h07.

Présents :

MMES, MM. Gérard KERN, Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE, Jeannot NAAS, Estelle SCHOEPFER, Sabine KIBLER-KRAUSS, adjoint(e)s au maire ;

MMES, MM. Guy BUHR, Remy EICHLISBERGER, Mathieu MUNCH, Maura PARKER, Françoise ALLEMANN-LANG, Patricia WANNER, Alain BORER, Céline RECHER-GAUTSCH, Nicolas TSCHAMBER, Sophie NAAS, Daniel CHRISTNACHER, Christian HINDER, Séverine WEIDER-NIGLIS, conseillers municipaux,

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

GOETSCHY Claude à ZELLER Thomas

BIASIBETTI Anne à TSCHAMBER Nicolas

GRIENENBERGER Jean-Marc à WEIDER-NIGLIS Séverine

Excusé :

WOEHREL Patrice

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 13.07.2015
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 07.09.2015
4. Projet d'aménagement de la rue Hallen
5. Relais de téléphonie mobile FREE au Stade
6. Acquisition d'un terrain : Impasse Saint-Rémy
 ➤ Section 03 – 4 m2 à détacher de la Parcelle 38
7. Sentier au bout de l'impasse Saint-Rémy – Enquête Publique
8. O.N.F – Etat de prévision des coupes – Année 2016
9. O.N.F – Approbation de l'Etat d'assiette 2017
10. Association Chasse du Stocket – Nomination d'un garde-chasse
11. Personnel Communal – Service Technique
12. Käsnapferfascht 2015 – Samedi 19 & Dimanche 20 Septembre 2015
13. Correspondances diverses
14. Divers

Monsieur le Maire demande si cet ordre du jour appelle des remarques : aucune remarque ou observation n'étant formulée, l'ordre du jour précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (19 présents + 03 procurations = 22 votants), le Maire propose donc de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 13.07.2015

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 13.07.2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 07.09.2015

L'adjoint Jeannot NAAS demande si le rapport précité appelle des remarques :

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS quant au refus du dossier n°3458 relatif à l'antenne FREE Mobile. Monsieur le Maire souligne que le point 5 du présent ordre du jour abordera le sujet.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 07.09.2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 4 – Projet d'aménagement de la rue Hallen

L'adjoint Jeannot NAAS rappelle que le tracé de la voirie communale a déjà été présenté aux conseillers municipaux mais que ce dernier a connu des petites rectifications. En effet, en se rendant sur site avec le maître d'œuvre à savoir AMS INGENIERIE – Mulhouse, il a été constaté que certains accotements et parkings ont déjà été réalisés.

Il présente donc les nouvelles estimations des travaux :

Lot 1 – Voirie & Eaux pluviales	198.000 € HT
Lot 2 – Réseaux secs	67.000 € HT
Total (avant 280.000 € HT)	265.000 € HT
TVA de 20 %	53.000 € TVA
Total	318.000 € TTC

L'adjoint Jeannot NAAS informe également que la Commune de Hégenheim n'est pas propriétaire de l'ensemble de l'emprise foncière nécessaire pour cette opération. C'est pourquoi, la Mairie doit tout d'abord régulariser les nombreuses petites acquisitions foncières avant le lancement définitif de l'opération et de son appel d'offres.

Intervention de l'adjoint KERN qui indique que le Budget Primitif 2015 comprend l'ancien coût à savoir environ un montant en € TTC de 336.000. Il précise que la différence permettra de financer les nombreuses et petites acquisitions foncières que la Commune de Hégenheim doit régulariser avant de lancer le projet précité.

L'adjoint Jeannot NAAS souligne que la parcelle la plus importante à acquérir étant celle relative au tracé de la conduite de gaz - Rue Hallen qui jouxte le lotissement In den Rebben.

Il propose donc de valider :

- ☛ Le nouveau coût de réaménagement de la rue Hallen
- ☛ Le nouveau calendrier avec la régularisation des emprises foncières avant le lancement de l'appel d'offres pour la fin 2015 / début de l'année 2016 et un commencement des travaux en Février / Mars 2016
- ☛ L'autorisation à Monsieur le Maire Thomas ZELLER de négocier les diverses acquisitions foncières indispensables au bon déroulement de l'opération précitée. Acquisitions qui resteront à valider lors d'un Conseil Municipal.

Intervention du conseiller MUNCH qui informe que les rétrocessions étaient mentionnées dans les permis de construire. L'adjoint Jeannot NAAS souligne que certaines rétrocessions n'ont pas été signées chez le Notaire et qu'aujourd'hui la rétrocession gratuite n'est plus possible sans l'accord préalable du propriétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER le nouveau coût de l'opération relative au réaménagement de la rue Hallen, ainsi que son nouveau calendrier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer les négociations auprès des propriétaires dont les acquisitions foncières sont indispensables à cette opération ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 5 – Relais de téléphonie mobile FREE au Stade

Monsieur le Maire informe du refus de l'installation d'un relais de téléphonie mobile FREE au Stade alors qu'une antenne est déjà existante. Il souligne que depuis le 01.07.2015, notre service instructeur des permis de construire est la C.C.3.F et non plus l'Etat qui réduit ses dépenses en transférant ses charges auprès des Collectivités Territoriales (il s'agit notamment d'un transfert des charges mais sans les compensations financières !).

Monsieur le Maire précise qu'il va rencontrer le responsable de la cellule CC3F - Service Instructeur afin de faire le point sur ce dossier ou s'il est nécessaire d'engager une modification simplifiée du P.O.S.

Cette procédure s'effectue conformément à l'article L.123-19a du Code de l'urbanisme, qui précise que les POS peuvent faire l'objet « d'une modification lorsqu'il n'est pas porté atteinte à l'économie général du plan ».

Il indique que cette modification permettrait également d'autres corrections minimales du P.O.S de Hégenheim avant la validation définitive du P.L.U.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER le principe d'une modification du P.O.S afin de permettre au pétitionnaire de réaliser le projet présenté ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 6 – Acquisition d'un terrain : Impasse Saint-Rémy

☛ Section 03 – 4m2 à détacher de la Parcelle 38

L'adjoint Jeannot NAAS informe que suite aux travaux de Mme ZINDEL Marie-Louise, il propose que la Commune de Hégenheim acquiert une surface de 4 m2 qui sera à détacher de la Parcelle 38 – Section 03 pour élargir la dite impasse. Cette acquisition se fera au prix forfaitaire de 600 €uros + les frais de l'acte à la charge de la Mairie.

Monsieur le Maire souligne que ce prix est exceptionnel et ne peut être une référence pour d'autres achats. En effet, en raison de la petite surface à acquérir et afin d'élargir cette impasse pour une raison de sécurité évidente (étroitesse de l'impasse), la Mairie a négocié ce prix forfaitaire.

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui informe qu'un lampadaire fixé au mur d'une habitation dans l'impasse Saint-Rémy pose également problème lorsqu'un camion de déménagement, par exemple, doit l'emprunter. Monsieur le Maire Thomas ZELLER précise qu'il va informer les Services Techniques dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu

APRES présentation du plan de masse

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'ACQUERIR une surface de 4 m2 à détacher de la Parcelle 38 – Section 03 – Impasse Saint-Rémy pour un prix forfaitaire de 600 €uros (Six Cents Euros) ;

DIT que tous les frais, droits et honoraires de la transaction seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Commune de Hégenheim ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires ;

DIT que cette parcelle permettra d'élargir l'Impasse Saint-Rémy, et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés auprès de l'étude de Maître Jean-Paul BROM à Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

2015/45

Point 7 – Sentier au bout de l'impasse Saint-Rémy – Enquête Publique

Monsieur le Maire Thomas ZELLER présente le plan de masse du sentier précité et rappelle l'historique du dossier. Il souligne que la conseillère WEIDER-NIGLIS ne prendra pas part au vote, ce qui représentera une Assemblée Délibérante pour le point précité de : 22 voix - 02 voix (WEIDER-NIGLIS + 01 procuration) = 20 voix (18 présents + 02 procurations).

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal de la demande de la famille ZINDEL / HOHMANN / PROBST / PERREY, en tant que riverain du chemin (sentier) rural « au bout de l'impasse Saint-Rémy » d'acquérir l'emprise de ce chemin contigu à sa propriété dans la mesure où ce chemin n'est pas affecté à l'usage du public.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions légales qui régissent les chemins (sentiers) ruraux et les conditions de leur aliénation au profit des riverains :

Article L161-1 du code rural et de la pêche maritime : « *Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.* »

Article L161-2 du code rural et de la pêche maritime : « *L'affectation à l'usage du public est présumée, notamment par l'utilisation du chemin rural comme voie de passage ou par des actes réitérés de surveillance ou de voirie de l'autorité municipale.*

La destination du chemin peut être définie notamment par l'inscription sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée »

Article L161-10 du code rural et de la pêche maritime : « ***Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le Conseil Municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale conformément à l'article L. 161-11 n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête. Lorsque l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés.***

Si, dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé leur soumission ou si leurs offres sont insuffisantes, il est procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales. »

Monsieur le Maire expose que le chemin rural, objet de la demande d'acquisition de la famille ZINDEL / HOHMANN / PROBST / PERREY en sa qualité de riverain, n'est plus affecté à l'usage du public dans la mesure où :

☛ Le chemin rural n'est pas praticable comme voie de passage puisqu'il n'est pas carrossable (partie enherbée) et jamais utilisé comme tel et se termine en cul de sac;

☛ Il ne fait pas l'objet d'actes réitérés de surveillance ou de voirie par le Maire.

En conséquence sa désaffectation répond aux conditions fixées par la loi et pourrait être constatée par délibération du Conseil Municipal.

Le code rural et de la pêche maritime impose que la constatation de sa désaffectation par le Conseil Municipal soit précédée d'une enquête publique organisée conformément à ses articles R161- 25 à R161-27 modifiés par le décret du 31 juillet 2015 (un arrêté du maire désigne le commissaire enquêteur et fixe les modalités de l'enquête publique qui a une durée de **15 jours**, l'information du public se fait par deux avis publiés au moins quinze jours avant le démarrage de l'enquête dans deux journaux et par affichage de l'arrêté en mairie et selon les procédés en usage dans la commune ainsi qu'aux extrémités du chemin au moins quinze jours avant le début de l'enquête publique...)

Le dossier qui est mis à l'enquête publique doit répondre au contenu imposé par le code rural et de la pêche maritime (article R161-26)

Au vu de ces différends éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de l'aliénation du chemin rural «au bout de l'Impasse Saint-Rémy» en raison de sa désaffectation et de charger Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique préalable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L161-10 et R161-25 à R161-27 ;

CONSIDERANT la désaffectation de fait du chemin rural «au bout de l'Impasse Saint-Rémy » :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés (20 voix), le principe de l'aliénation du chemin rural sis « au bout de l'Impasse Saint –Rémy », qui est désaffecté, au profit des riverains ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux formalités de l'enquête publique préalable au constat de la désaffectation du chemin et à son aliénation.

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 8 – O.N.F – Etat de prévision des coupes – Année 2016

L'adjoint Jeannot NAAS présente le tableau et indique qu'il souhaite diminuer d'au moins 117 m³ (Parcelle 14B) la prévision envisagée :

Parcelles	Bois d'œuvre Feuillus	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Chauffage	Volume non façonné	TOTAL
14B	10	94	/	13	117
15I	90	68	/	15	173
7I	52	45	26		123
Chablis	100	/	/	/	100
Sous Total en m³	252	207	26	28	513

Intervention du conseiller HINDER qui juge qu'il est primordial de diminuer encore la prévision annoncée, car la forêt devient de moins en moins dense notamment vers Buschwiller, suite aux dernières coupes. Il souligne que de nombreuses ornières sont à constater depuis la dernière intervention de l'O.N.F. L'adjoint Jeannot NAAS confirme qu'il y a eu de nombreuses coupes suite à une maladie sur les frênes (+ de 40 %).

Un débat s'en suit et Monsieur le Maire propose de surseoir à statuer et interrogera Monsieur Michel WOLF (agent local de l'O.N.F) quant à cette requête de 513 m³ et lui proposera de s'expliquer auprès des Conseillers Municipaux lors d'un prochain Conseil Municipal afin de connaître l'état de la forêt de Hégenheim.

Point 9 – O.N.F – Approbation de l'Etat d'assiette 2017

L'adjoint Jeannot NAAS informe que l'Office National des Forêts établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement.

Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent néanmoins être décidées (annulation, ajournement ou anticipation) en fonction de l'état du peuplement ou des demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier. L'article 12 de la « charte de la forêt communale », cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

C'est pourquoi, l'adjoint Jeannot NAAS demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la proposition d'assiette 2017 des coupes à marteler dans la forêt communale de Hégenheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition de coupes à marteler suivante :

Forêts et séries	Numéros des parcelles	Surface	Nature technique de la coupe	Coupes reportées des années antérieures	Coupes à reporter aux années ultérieures	Modes de ventes prévus
HEGE	2sa	3,23	IRR	NON	NON	Façonné
HEGE	3sa	4,67	IRR	NON	NON	Façonné
HEGE	11i	3,83	IRR	NON	NON	Façonné

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 10 – Association Chasse du Stocket – Nomination d’un garde-chasse

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture de l’avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin quant à la nomination de Monsieur Thierry WALTER en tant que garde-chasse privé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

APPROUVE à l’unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (HINDER) la nomination de Monsieur Thierry WALTER en tant que garde-chasse privé.

DIT que ce dernier ne doit pas être ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur Johan KASSEL – Président de l’Association de Chasse du Stocket.

DIT que le nombre de gardes autorisés par le cahier des charges ne soit pas dépassé ; et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 11 – Personnel Communal – Service Technique

Monsieur le Maire informe que Monsieur Lev BALIN – GOETSCHY qui a été recruté en date du 16.09.2013 a décidé de mettre fin à son Contrat Emploi d’Avenir (C.A.E) après deux ans de bons et loyaux services.

L’intéressé souhaite reprendre ses études, notamment à travers la signature d’un contrat d’apprentissage à compter du 01.09.2015 dans son domaine de prédilection, à savoir « le sanitaire ». Les conseillers municipaux lui souhaitent une entière réussite pour son apprentissage et un vif succès dans son nouveau challenge professionnel.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe qu’il souhaite donc remplacer cette personne par un nouvel Emploi d’Avenir ou un Contrat Aidé selon le résultat des requêtes faites auprès du Pôle Emploi ou/et de la Mission Locale.

Point 12 – Käsnapperfascht 2015 – Samedi 19 & Dimanche 20 Septembre 2015

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne qu’il s’agira de la 25^{ème} édition de cette traditionnelle fête des rues. Pour l’occasion, la Commune de Hégenheim a souhaité la présence lors de l’inauguration et de courses des Käsnappers de Mme Justine WETZEL – Miss Haut-Rhin. Il y aura également deux concerts sur le parking du C.C.S, une exposition de voitures américaines au niveau du Football Club de Hégenheim – Rue du Stade. Enfin, il souligne que les récompenses au niveau du concours des maisons fleuries 2014 & 2015 seront des bons repas à prendre lors du Käsnapperfascht 2015. Ces bons seront remis lors de la cérémonie qui se tiendra le Jeudi 17.09.2015 à 19H00 en Mairie de Hégenheim où les conseillers municipaux sont invités.

Intervention de l’adjointe KIBLER-KRAUSS qui souhaiterait l’année prochaine, un programme de l’ASL, plus audacieux, plus moderne et plus coloré à l’image du Running Club. Elle rappelle d’ailleurs que l’impression en Noir & Blanc de flyers, d’affiches, programmes, etc... est à proscrire. En effet, "L’impression d’un tract de couleur **noire** sur fond **blanc** est **interdite**, le **blanc** étant réservé à l’administration publique."

Intervention de l'adjointe KIBLER-KRAUSS qui informe que Samuel RUNSER – Président Jeunesse & Avenir est très satisfait de la prestation de l'entreprise ONET au niveau du Périscolaire et de son annexe. L'adjointe GARZIA-CAPDEVILLE mentionne que c'est plus compliqué au niveau de l'école où des réajustements sont encore à faire.

L'adjoint KERN souligne que l'appel d'offres a permis à la Commune de Hégenheim d'économiser environ 30.000 € annuel. Avant l'appel d'offres le nettoyage des bâtiments communaux représentait un coût d'environ 100.000 € TTC.

Point 13.3 Recyclage – Collecte de Stylos

L'adjointe SCHOEPFER porteuse du projet informe que cette opération a connu un vif succès et propose que la remise de cette collecte Hégenheimoise auprès de la Jeune Chambre Economique (JCE) de Saint-Louis se fasse lors d'une cérémonie officielle en Mairie. La date reste encore à planifier. Elle remercie les administrés qui ont participé à cette collecte et rappelle que le but de cette opération était double :

- 1) Recycler ces matériaux d'écriture (en billes de plastique, arrosoirs, terrains de jeux pour enfants, etc...)
- 2) Recevoir en échange une somme d'argent correspondant à la quantité récoltée, qui sera reversée à l'action « Nothing but Nets ».

Ce programme soutenu par les Nations Unies a pour mission l'achat de moustiquaires, qui sont distribuées aux populations africaines pour les protéger de la malaria. (400 stylos = 1 moustiquaire). Véhiculée par un moustique, cette maladie tue actuellement un enfant toutes les 60 secondes.

Point 13.4 Baisse des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe qu'il était présent pour représenter la Commune de Hégenheim à la manifestation du samedi 19.09.2015 à Colmar. Mobilisation organisée par l'AMHR et Conseil Départemental du Haut-Rhin relative à la baisse des dotations décidée par l'Etat à l'endroit des Collectivités Territoriales. Il s'agit purement et simplement d'une asphyxie générale des Collectivités Territoriales qui constatent un budget dont leurs recettes diminuent et leurs dépenses augmentent, notamment par des nombreux transferts de compétences de l'Etat mais sans y adjoindre les compensations financières (il s'agit là d'un effet ciseaux désastreux et dommageable à l'investissement local).

Point 13.5 Pistes cyclables

Monsieur le Maire cède la parole à la conseillère WEIDER-NIGLIS, Déléguée suppléante de la Commission « Infrastructures » de la C.C.3.F qui présente aux membres du Conseil Municipal les projets de pistes cyclables sur le bassin d'emploi de la région Bâloise et les liaisons envisagées entre les différentes communes limitrophes dont la Commune de Hégenheim.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne qu'il y a également un projet de piste cyclable reliant Buschwiller à Hégenheim par le prolongement de la Vieille rue de Hagenthal.

La conseillère WEIDER-NIGLIS souhaiterait devenir titulaire de cette commission où elle participe régulièrement. Intervention de la conseillère PARKER qui propose de laisser le poste de Titulaire pour celui de Suppléante puisque les heures des réunions ne lui permettent pas de s'y rendre.

Le Conseil Municipal valide la suggestion, et propose donc à compter du 01.10.2015 les délégués de la Commune de Hégenheim à la commission « Infrastructures » de la C.C.3.F suivants :

- ☛ Mme WEIDER-NIGLIS Séverine (Titulaire)
- ☛ Mme PARKER Maura (Suppléante)

Point 13.6 Annonces de Monsieur le Maire

☛ Demande aux responsables des différentes commissions communales de les réunir avant la fin du mois de Novembre 2015.

☛ Félicite le Service Technique pour l'obtention de la deuxième fleur. Il informe que la Commune de Hégenheim dispose maintenant de deux fleurs et de trois libellules.

☛ Indique des derniers travaux réalisés (SPF – PUNGILLO) au niveau de la Salle des Fêtes (peinture, volets pour ranger la vaisselle, etc....).

☛ Signale que la mutualisation des services au niveau de la Communauté de Communes est en marche et que depuis le 01/07/2015, le service instructeur des permis de construire est installé à la Communauté de Communes des Trois Frontières (C.C.3.F).

☛ Informe des futurs travaux :

- Trottoir – Rue des Jardins
- Parking de l'ancienne horlogerie (pose d'un macadam)
- Réfection partielle de la rue Philippe
- Implantation du Shelter / ADSL – Centre du Village
- P.L.U – Plan Local d'Urbanisme à définir

☛ Alerte la population au niveau des nombreux démarchages qui n'ont pas d'accréditation de la Mairie.

☛ Signale que la Commune a été victime d'un vol de 10 panneaux de clôture verte autour du stade de Football.

☛ Présence de « France 3 Alsace » au niveau du cimetière de Hégenheim, le Mardi 29.09.2015 qui vient filmer trois tombes de soldats morts sur la barrière électrifiée en 1917 & 1918.

☛ Collège des Trois Pays – Présence de moustiques. La Commune de Hégenheim a organisé une réunion entre les différents acteurs avec la présence des deux Conseillers Départementaux du Canton de Saint-Louis – Huningue. Une intervention a été planifiée dans ce sens afin de diminuer la gêne occasionnée.

☛ Capture des chats errants : Monsieur le Maire Thomas ZELLER, précise que l'opération a été menée mais que des administrés ouvraient les cages pour les libérer. Résultat : 01 seul chat a été attrapé par la S.P.A.

☛ Carnet Rose : il félicite les parents Mme Elodie MASSET (Urbaniste à la Commune) & Monsieur Julien MADAULE (Paysagiste à la Commune) qui sont les heureux parents du petit Gabriel né le 27.07.2015.

Point 14 – Divers / Tour de Table

→ L'Adjointe GARZIA-CAPDEVILLE :

☛ Signale que l'exposition des artistes locaux se tiendra le 09, 10 et 11 Octobre 2015 au Complexe Culturel et Sportif.

→ Le Conseiller EICHLISBERGER :

☛ Souligne que la cascade a été déviée au niveau du Parcours de Santé et informe de la présence d'un affaissement dangereux au niveau d'Hydrant de la rue de Hagenthal. L'adjoint Jeannot NAAS précise qu'il va regarder.

→ Le Conseiller HINDER :

☛ Remercie la Commune de Hégenheim en sa qualité de Vice-Président de l'ASL pour le soutien logistique et financier auprès des Sociétés Locales durant l'année et plus particulièrement lors du Käsnapferfascht.

→ La Conseillère WEIDER-NIGLIS :

☛ De nombreux administrés s'interrogent sur l'interdiction de nourrir les poissons et les canards à la salle des fêtes. Pourquoi ? Monsieur le Maire confirme la présence de nombreux rats qui se nourrissent de l'alimentation versée sur les berges ou dans le ruisseau.

→ La Conseillère WANNER :

☛ S'étonne de la fermeture de la nouvelle boulangerie le dimanche matin. L'adjointe KIBLER-KRAUSS confirme ce point et précise qu'elle baisse les rideaux également le lundi et que lors des congés d'été, les boulangeries étaient fermées en même temps sur le ban communal.

→ Le Conseiller BUHR :

☛ Dénonce l'état désastreux de la rue de Bourgfelden causé par les passages réguliers des camions des Carrières et souligne la dangerosité pour les deux roues. L'adjoint Jeannot NAAS précise qu'une balayeuse mandatée par les Carrières circule régulièrement pour nettoyer la chaussée, mais il est vrai, que lors de fortes pluies, cette rue est vite revêtue de boues.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 14 septembre 2015

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 13.07.2015
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 07.09.2015
4. Projet d'aménagement de la rue Hallen
5. Relais de téléphonie mobile FREE au Stade
6. Acquisition d'un terrain : Impasse Saint-Rémy
 ➤ Section 03 – 4 m2 à détacher de la Parcelle 38
7. Sentier au bout de l'impasse Saint-Rémy – Enquête Publique
8. O.N.F – Etat de prévision des coupes – Année 2016
9. O.N.F – Approbation de l'Etat d'assiette 2017
10. Association Chasse du Stocket – Nomination d'un garde-chasse
11. Personnel Communal – Service Technique
12. Käsnapferfascht 2015 – Samedi 19 & Dimanche 20 Septembre 2015
13. Correspondances diverses
14. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe		
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe		
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 14 septembre 2015

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BUHR Guy	Conseiller Municipal		
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal	Procuration donnée à ZELLER	
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
PARKER Maura	Conseillère Municipale		
WOEHREL Patrice	Conseiller Municipal	Excusé	
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 14 septembre 2015

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal		
BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale	Procuration donnée à TSCHAMBER	
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal		
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal	Procuration donnée à WEIDER-NIGLIS	
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		